



OPTION REPRODUCTION

- 1 échographie de contrôle de gestation avec datation de l'embryon entre 30 et 90 jours de gestation
- 1 échographie de contrôle sur les vaches douteuses ou manifestant des signes de chaleurs

7.50 € par vêlage et par an

Coût à rajouter au forfait de contractualisation des actes courants



N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements ou une demande de devis.

Nous restons à votre disposition,

Vos vétérinaires



LA CONTRACTUALISATION EN ÉLEVAGE ALLAITANT

Un service innovant pour simplifier la gestion sanitaire de votre élevage



Clinique Vétérinaire
L'AMIRAL

1 rue de l'Amiral de l'Etendue
85500 Les Herbiers

02.51.91.04.14

vetamiral@vetility.fr

ACTES COMPRIS DANS LA CONTRACTUALISATION

- Visite et déplacement
- Suivi de réalisation des soins
- Actes réalisés sur le malade (perfusion, injection, drenchage...)
- Remise de 10% sur les actes d'obstétrique (césarienne, vêlage...)
- Autopsie de veaux (âgés de moins de 4 mois)
- Examens de laboratoire :
 - Biochimie : calcium, phosphore, magnésium, enzymes hépatiques et musculaires, test acétone et β -oh
 - Test fibrinogène
 - Recherche rapide d'agents infectieux (diarrhée et respiratoire)
 - Coprologies
- Bilan sanitaire annuel et suivi sanitaire
- Certificat d'abattage

QUEL EST LE COÛT ?

Le montant annuel de la cotisation est défini au moment de la signature.

Il est basé sur le nombre de vêlage en année N-1, selon le calcul suivant :

25 € x nombre de vêlages

Ce montant annuel est prélevé en 12 fois. L'éleveur doit être obligatoirement sous le régime du prélèvement automatique pour le règlement de ses factures

Par exemple, un cheptel de 80 vêlages paiera 166€ par mois pour l'ensemble des services :

$$80 \text{ vêlages} \times 25 \text{ €} = 2000 \text{ €}$$
$$2000 \text{ €} / 12 \text{ mois} = 166 \text{ € par mois}$$

Cas particulier :

Pour les cheptels comprenant un atelier d'engraissement annexé à une production viande, il faudra rajouter 1 € par unité de 16 bovins à l'engraissement.

Par exemple, pour une production allaitante de 80 vaches avec un atelier d'engraissement de 40 JBB :

$$40 \text{ JBB} / 16 = 2.5 \text{ unités de 16 bovins donc } 2.50 \text{ €}$$
$$25 \text{ €} + 2.50 \text{ €} = 27.50 \text{ €}$$
$$27.50 \text{ €} \times 80 \text{ vêlages} = 2200 \text{ €}$$
$$2200 \text{ €} / 12 \text{ mois} = 183 \text{ € par mois}$$

ACTES NON-COMPRIS DANS LA CONTRACTUALISATION

- Services de garde
- Médicaments
- Chirurgies hors obstétrique (caillette, nombril...)
- Actes de prophylaxie sanitaire :
 - Prise de sang d'achat
 - Vaccination
 - Tuberculination
 - Prophylaxie
- Autopsies de bovins adultes
- Suivis de reproduction (ajout d'une option possible, voir au dos)

